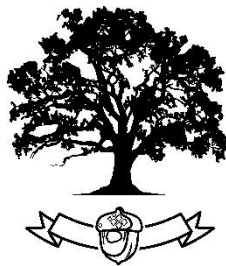




No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 2 février 2026 à 19h30, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et M. Nikolas Brandl-Potvin.

Absence : Aucune

Greffier d'assemblée : Félix Nunez, directeur général et greffier-trésorier par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. GREFFE
  - 3.1. Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
  - 3.2. Adoption – Procès-verbal de la séance portant sur le budget du 12 janvier 2026
  - 3.3. Adoption – Règlement numéro 477 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026
4. GESTION CONTRACTUELLE
  - 4.1. Octroi de contrat – Accompagnement juridique
  - 4.2. Octroi de contrat – Cadre RH et Grille salariale
  - 4.3. Octroi de contrat – Installation d'un système de télémétrie au poste de pompage No 1
  - 4.4. Octroi de contrat – Achat d'une dameuse pour la piste de ski de fond
5. RESSOURCES FINANCIÈRES
  - 5.1. Dépôt - Rapport des dépenses encourues
  - 5.2. Octroi des subventions municipales 2026 - Camp de jour Multisports de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ
  - 6.1. Activités sportives du 15/02 et du 6/03
  - 6.2. Suivi sur les Comités Citoyens
  - 6.3. Nouvelle page Facebook de la Municipalité
  - 6.4. Résolution d'appui – Prix du Patrimoine

16-02-2026



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Abolition de la résolution 111-09-2025 – Poste Coordonnateur(trice) des sports, loisirs et culture

8. ADMINISTRATION

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Stéphanie Jodoin d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**3. GREFFE**

17-02-2026

**3.1 Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**

Il est proposé par Martin Harvey d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

18-02-2026

**3.2 Adoption – Procès-verbal de la séance portant sur le budget du 12 janvier 2026**

Il est proposé par Denise Drapeau d'adopter le procès-verbal de la séance portant sur le budget du 12 janvier 2026 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

19-02-2026

**3.3 Adoption – Règlement numéro 477 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion déposé lors de la dernière séance régulière du 12 janvier 2026 (résolution 06-01-2026);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin

**QUE** le Règlement numéro 477 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**4. GESTION CONTRACTUELLE**

20-02-2026

**4.1 Octroi de contrat – Accompagnement juridique**

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une firme d'avocats afin d'obtenir un accompagnement juridique professionnel dans le dossier entre la Municipalité et Mme Paquet;

**CONSIDÉRANT que** cet accompagnement est requis afin d'assurer la conformité légale des décisions, actes et procédures de la Municipalité ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis Savard

**QUE** la Municipalité mandate la firme d'avocats Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour fournir des services d'accompagnement juridique, selon les modalités et les honoraires convenus ;

**QUE** le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-02-2026

**4.2 Octroi de contrat – Cadre RH et Grille salariale**

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une firme RH afin de créer un cadre RH et une grille salariale en conformité à ses capacités et en fonction du marché similaire;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Nikolas Brandl-Potvin

**QUE** la Municipalité mandate la firme Marc-André Paré Consultant INC., spécialisé dans le secteur municipal pour fournir des services d'accompagnement RH selon les modalités et les honoraires convenus de 1125\$ plus les taxes applicables ;

**QUE** le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

22-02-2026

**4.3 Octroi de contrat – Installation d'un système de télémétrie au poste de pompage No 1**

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité doit faire des contrôles de ses eaux usées en fonction des normes en vigueur ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Stéphanie Jodoin

**QUE** la Municipalité mandate la firme Automatisation JRT Inc. au montant de 10 061.65\$ plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

23-02-2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

**4.4 Octroi de contrat – L’achat d’une dameuse pour l’entretien de la piste de ski de fonds**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit faire l’entretien de la piste de ski de fonds et qu’elle a fait des évaluations de prix pour la dameuse;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Martin Harvey

**QUE** la Municipalité mandate Sébastien Lavoie au montant de 4500 \$ pour lui fournir la dameuse tel qu’entendu d’ici maximum 3 semaines suite à la présente résolution ;

**QUE** le directeur général et la mairesse soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

**5. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues**

<b>Dépenses encourues</b>	
	<b>Janvier</b>
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans /	10 489,91 \$
Transport collectif	
Sécurité civile et incendie	
Voirie	35 255,42 \$
Électricité et chauffage	2 277,03 \$
Informatique - Achat et maintien	3 171,64 \$
Services juridiques et cours municipal	682,95 \$
Services professionnels	4 164,97 \$
Hygiène du milieu et aménagement	102 213,71 \$
Entretien des bâtiments et infrastructures	3 066,91 \$
Activités sport, loisir et culture	9 283,59 \$
Don et commandite	
Équipement de bureau et fournitures	308,94 \$
Remises gouvernementales	
Machinerie et équipements	1 815,07 \$
Téléphonie, internet et communication	
Comptabilité	7 381,40 \$
Frais d'administration	6,00 \$
Frais de représentation, formation, perfectionnement et association	5 130,78 \$
<b>Total</b>	<b>185 248,32 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

24-02-2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

**5.2 Octroi des subventions municipales 2026 - Camp de jour Multisports de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**CONSIDÉRANT** que le village de Sainte-Pétronille désire favoriser l'inscription des enfants de Sainte-Pétronille camp de jour Multisports de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et au camp de Saint-François-de-l'Île d'Orléans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Savard:

**QUE**

- le Village de Sainte-Pétronille contribue pour toute inscription à ces camps de jour, à une proportion de 50 % des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 575 \$ par enfant;
- cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et résidant sur le territoire du Village de Sainte-Pétronille;
- le directeur général par intérim soit autorisé à payer les frais afférents au camp de jour Multisports de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans et au camp de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Adoptée à l'unanimité

**6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

**6.1 Informations sur les activités sportives du 15 février et du 6 mars**

Mme la Mairesse et M. Brandl-Potvin présentent les activités qui auront lieu les 15 et 6 mars prochain.

**6.2 Suivi sur les Comités Citoyens**

Mme la Mairesse informe l'assemblée que la 1<sup>ère</sup> rencontre concernant les comités citoyens aura lieu le 19 février prochain à 18h.

**6.3 Nouvelle page Facebook de la Municipalité**

Mme la Mairesse informe l'assemblée qu'une page Facebook de la Municipalité est disponible et invite les citoyens à s'abonner afin d'avoir les informations concernant la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation  
**25-02-2026**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

**6.4 Résolution d'appui pour la candidature au Prix du Patrimoine**

**CONSIDÉRANT que** le ministère de la Culture et des Communications du Québec lance l'édition 2026 des Prix du patrimoine, visant à reconnaître des individus ou des organismes ayant contribué de façon significative à la conservation, à la mise en valeur ou à la transmission du patrimoine;

**CONSIDÉRANT que** le Centre Culturel Robert-Martel (CCRM) a réalisé des actions remarquables en matière d'interprétation et diffusion sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT que** ces actions ont eu un impact positif et durable sur la valorisation du patrimoine local et régional;

**AYANT CONSIDÉRÉ** l'importance de soutenir et de reconnaître les initiatives contribuant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Maurice Boivin:

**QUE :**

Le conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille appuie officiellement la candidature de le Centre Culturel Robert-Martel (CCRM) au Prix du patrimoine – édition 2026 et autorise la transmission de la présente résolution à l'organisme responsable du concours.

Adoptée à l'unanimité

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**26-02-2026**

**7.1 Abrogation – Résolution No 111-09-2025**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a la responsabilité de déterminer l'organisation des services municipaux;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis Savard

**QUE** le conseil autorise l'abrogation de la résolution pour l'affichage du poste de Coordonnateur(trice) des sports, loisirs et culture ;

Adoptée à la majorité

**8. ADMINISTRATION**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h45 et se termine à 21h05.

**27-02-2026**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denise Drapeau de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 21h05.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 février 2026**

**Certificat du greffier-trésorier**

Je soussignée, monsieur Félix Nunez, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Félix Nunez, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Myriam Thériault, mairesse